



## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale aux directeurs de centres de formation d'apprentis dont la liste suit à l'effet de signer :

- **Les cartes d'étudiants des métiers délivrés aux apprentis en conformité avec l'article D 6222-42 du code du travail**

CCI / Centre d'apprentis	PRENOM NOM DU DELEGATAIRE
CCI AISNE FORMATION	Lucie RICHARD
CCI GRAND LILLE CEPRECO	Sandrine DUCLOS
CCI GRAND LILLE EGC	Lorraine MOREL-LYON
CCI ARTOIS SIADEP	Laurence ROGER
CCI GRAND HAINAUT TERTIA	Virginie FROIDEVAL
CCI OISE	Laurent DELAVENNE

La présente délégation de signature n'empporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 16 juin 2020

**Philippe HOURDAIN**